

La convention collective nationale du sport Le champ du sport amateur

La Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) a été signée le 7 juillet 2005. Elle est applicable depuis la parution de l'arrêté d'extension publié le 25 novembre 2006 au Journal Officiel. La plupart des clubs et entités fédérales sont concernées.

Quelles sont les conséquences pour le club employeur ? Comment s'y adapter en pratique ?

La CCNS constitue un corps de règles régissant les relations employeur / salariés de la branche sport. Vous apprendrez vos droits et obligations d'employeur ainsi que les nouvelles possibilités en termes de management.

Pour vous donner les moyens de réussir cette adaptation, nous abordons toutes vos interrogations et vos contraintes.

Objectifs

1. Informer les dirigeants de clubs des dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport.
2. Connaître ses obligations d'employeur.
3. Préparer la mise en œuvre de la CCNS pour le club employeur.

590 € TTC

(Déplacements sur site
inclus, partout en
France)

Public

Dirigeants élus ou salariés des clubs sportifs ou membres des structures fédérales.

Méthode

Apports théoriques, démonstration par l'exemple, études de cas, Questions réponses.

Organisation

1 demi-journée (3 heures).
Intra ou inter-associations.

Programme

Pourquoi une convention collective du sport ?

Le contrat de travail

Le temps de travail

La classification et la rémunération

La formation professionnelle

La protection et garantie des droits du salarié

La rupture du contrat de travail

Etude de l'application de la CCNS dans votre club

Animateur

Alexandre Tronche, formateur, Master 2 des professions juridiques du sport.